

Convocation et ordre du jour de l'AGO du 10 avril 2008

Projet de résolutions de l'AGO du 10 avril 2008

SOCIETE NOUVELLE MAISON
DE LA VILLE DE TUNIS
MONOPRIX

S.A Au Capital De 18.490.160 Dinars
Siège Social : 1, Rue Larbi Zarrouk –2014 Mégrine
RC : B. 177071996

CONVOCAATION

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis S.N.M.V.T « MONOPRIX » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 10 avril 2008 à 9 heures 30, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (la Maison de l'entreprise) , Avenue Principale, 2053 Les Berges Du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture du rapport du conseil d'administration, relatif à l'exercice 2007 de la SNMVT, et des sociétés du groupe.**
- 2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2007 de la SNMVT et des sociétés du groupe.**
- 3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2007 de la SNMVT**
- 4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2007 des sociétés du groupe.**
- 5. Affectation des résultats de l'exercice 2007**
- 6. Quitus aux administrateurs**
- 7. Questions diverses.**

Messieurs les actionnaires désireux d'assister ou se faire représenter à cette assemblée, sont priés de retirer leurs cartes d'admission, auprès du dépositaire de leurs actions (Intermédiaires en bourse/ banque) au plus tard le 01 avril 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire constate qu'elle a été régulièrement constituée par la publication au J.O.R.T N° 21 Du 11 mars 2008, et par des communiqués publiés aux journaux Le Temps et Essabah du 04 mars 2008, et donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation. Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc délibérer.

DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2007, ainsi que les explications données en cours de séance, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers individuels, les états financiers consolidés ainsi que leurs annexes.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans les rapports du conseil d'administration, lesquels font ressortir pour l'exercice 2007 un bénéfice net après impôt de 13 663 916,730 D pour la SNMVT et un bénéfice net consolidé après impôt de 14 638 892,503 D pour le groupe.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2007.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire décide de répartir et affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice 2007 comme suit :

• Bénéfice net :	13 663 916,730 D
• Résultats reportés :	4 378 806,699 D
• Réserve ordinaire :	2 985 000,000 D
• <u>TOTAL A AFFECTER :</u>	21 027 723,429 D

AFFECTATION :

• Dividende statutaire (0,500D/action) :	924 508,000 D
• Super dividende (5,100D/action) :	9 429 981,600 D
• Réserve ordinaire :	2 824 000,000 D
• Résultats reportés :	7 849 233,829 D

Le dividende sera payé à partir du 17 avril 2008

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, approuve dans le cadre de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues courant l'exercice 2007 avec les sociétés du groupe , MONOGROS, La S.G.S, La S.I.M, GEMO, La SODEA. et la MMT

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'allouer un montant de 40 000 dinars au titre de jeton de présence, à charge pour le conseil de le distribuer entre ses membres.

SEPTIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.